



rupture conventionnelle cdi

Par **feurte**, le **09/09/2011** à **19:58**

bonjour,

j'ai été en accident travail 1 mois et j'ai repris mon travail passer ma visite a la médecine du travail je suis apte avec limitation porte de charge maxi 15kg et aménagement de poste ,au début ça se passé bien pendant une semaine et après j'ai été obliger de travailler comme avant du coup j'ai demandé une rupture conventionnelle qui a été accepté par mon patron et inspection du travail et pendant cette rupture j'ai eu de nouveau une rechute toujours pour le dos avec hernie

discol et de nouveau en arrêt et reconnue pour accident travail et la rupture a continuer pendant cette arrêt maintenant je n'est plus de contrat avait il droit? comment puis je me défendre ?

Par **P.M.**, le **09/09/2011** à **20:50**

Bonjour,

A priori, si la rupture conventionnelle a été conclue alors que vous n'étiez pas encore en arrêt, je ne vois pas quel recours vous pouviez avoir d'autant plus que vous aviez la possibilité d'utiliser votre droit à rétractation ou même de prévenir l'autorité administrative avant le terme du délai d'homologation...